



L'an deux mille vingt cinq
Le : 26 mars
Le Conseil Municipal de la ville de CHAURAY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de M. Claude BOISSON, Maire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 mars 2025.

PRESENTS : MM. C.BOISSON, JP.DIGET, P.BARRÉ, C.MOSCHENI, D.GUIGNARD, JC.RENAUD, S.BERDOLET, Y.PELLETIER-GUILBARD, F.BURGAUD, M.OSMOND, C.ROCHE, S.DALLET, C.POIRIER, D.BREMENT, N.MAGRO, P.GIRARD, AL.GABORIAUD, CA.CHAVIER, L.FAUCOMPRES, P.DOUBLEAU, S.CHAIGNE, C.LOUSTAUNAU et C.QUESNEL.

EXCUSÉS AYANT DONNE PROCURATION : JE.BERTRAND donne procuration à Y.PELLETIER-GUILBARD, E.BOURCEVET donne procuration à JC.RENAUD, C.RICHECOEUR donne procuration à JP. DIGET, S.VOLLÉ donne procuration à P.DOUBLEAU, V.REGO donne procuration à S. BERDOLET et C.DE OLIVEIRA donne procuration à S.CHAIGNE.

Secrétaire de séance : CA. CHAVIER

Subvention 2025 à la société Immobilière Atlantic Aménagement (IAA) pour l'opération de construction de vingt-sept logements sociaux « les Fraignes 3 » à Chauray

Par délibération du 1er juillet 2019, la ville de Chauray a approuvé la convention de Partenariat liant la société Immobilière Atlantic Aménagement (IAA).

Dans le cadre de cette convention, la participation de la ville de Chauray au financement de cette opération a été fixée à la somme de 136 500 € dont les versements se feront à part égale sur les exercices budgétaires de 2020 à 2025 soit 6 ans.

La subvention annuelle versée à IAA dans ce cadre sera donc de 22 750 € par exercice.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 1er juillet 2019 approuvant les termes de la convention de partenariat avec la CAN et Immobilière Atlantic Aménagement (IAA) pour la réalisation de l'opération de construction de ces 27 logements ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 29 voix pour :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de 22 750 € au titre de 2025 (dernier acompte) à la société Immobilière Atlantic Aménagement pour le financement de l'opération de construction de 27 logements sociaux « les Fraignes 3 ».

Article 2 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025, chapitre 204.

Reçu en Préfecture
Le

Publié ou notifié
Le

Le Maire,
Claude BOISSON

Fait en Mairie, le 26 mars 2025
Le Maire,

Claude BOISSON

Le secrétaire de séance,

Charles-Antoine CHAVIER

